

Apprécier le niveau de compétences acquis par l'apprenant et le comparer

travail	soins cultureux		niveau exigé	
date		résultat global: niveau atteint		
apprenant	nom		signature	
formateur	nom		signature	

étapes	points à apprécier	observations <i>définition des niveaux des compétences voir au verso</i> lacunes constatées, doutes, points à améliorer (par une reprise)	niveaux des compétences acquis par l'apprenant			
			I	II	III	IV
Inform	I 1	lire l'ordre sylvicultural, visiter et décrire la parcelle, poser les questions				
	I 2	répéter l'objectif et l'ordre ; expliquer les mesures à réaliser				
	I 3	apprécier les risques pour sa propre sécurité				
	I 4	apprécier les risques pour la sécurité des tiers et des biens				
	I 5	démarche systématique				
	Appréciation étape I					
Planifier et décider	P 1	déterminer l'organisation du travail et expliquer sa réalisation				
	P 2	expliquer la technique de travail (choix et réalisation)				
	P 3	choisir les moyens de travail et expliquer le choix				
	P 4	expliquer les règles de sécurité en sylviculture				
	P 5	Décision: je peux agir - ou STOP - j'ai besoin de soutien				
Appréciation étape P						
	☞ Si I et P OK (niveau III ou IV): feu vert pour R!			Si I et P < III, passer à R avec soutien du formateur		
Réaliser	R 1	désigner les candidats et marquer les concurrents				
	R 2	abattage des concurrents				
	R 3	application de la technique				
	R 4	choix et utilisation adéquats des moyens de travail et des EPI				
	R 5	démarche, ordre, respect des étapes de travail				
	R 6	respect des règles de sécurité				
	R 7	ergonomie, protection de la santé				
Appréciation étape R						
Evaluer (auto-évaluer)	E 1	pertinence de l'analyse faite et des décisions / choix opérés				
	E 2	le résultat du travail correspond à l'ordre (essences, qualité, etc.)				
	E 3	dégâts au peuplement restant				
	E 4	qualité des techniques utilisées lors des étapes de travail				
	E 5	choix et utilisation des moyens de travail				
	E 6	règles de sécurité respectées				
Appréciation étape E						

Apprécier le niveau de compétences acquis par l'apprenant et le comparer avec le standard de compétences «travailler en sécurité de façon autonome»

Objectifs et principes

- La finalité d'un processus d'apprentissage est d'atteindre la **sécurité et l'autonomie**
- L'autonomie n'est possible que lorsque le niveau de formation requis est atteint
- On ne confiera à l'apprenant des travaux que s'il a atteint le niveau de formation acquis
- L'encadrement de l'apprenant est adapté en fonction de son niveau de formation
- L'appréciation du niveau de formation se fait en se référant au standard «**travailler en sécurité de façon autonome**»
- L'appréciation du niveau de formation de l'apprenant est documentée.

Bases de l'appréciation

L'appréciation se fait selon une systématique qui a fait ses preuves (mode de pensée). Dans cette systématique chaque travail est considéré comme une suite logique de 4 étapes d'action et chaque étape est appréciée.

- **I**nformation (constat/analyse, interprétation)
→ *Apprécier l'arbre et son environnement, apprécier les risques*
- **P**lanifier (décider, organiser sur la base des renseignements tirés de I)
→ *Choisir la méthode d'abattage, les techniques à appliquer, le déroulement du travail et les mesures de sécurité*
→ *choix et décision expliqués*
→ *appréciation de son aptitude à agir*
- **R**éaliser (exécuter (le travail))
→ *réaliser le travail selon ses décisions et en respectant les règles techniques et de sécurité*
- **E**valuer (contrôle du résultat)
→ *Autoévaluer ses décisions, la démarche et le résultat ainsi que tirer les leçons.*

Consignes pour l'appréciation

Pour chacune des 4 étapes du travail choisi on appréciera le **niveau de compétences** de l'apprenant.

Le résultat positionne l'apprenant par rapport au standard «**travailler en sécurité de façon autonome**». Si l'apprenant maîtrise les 4 étapes (IPRE) du travail dans la situation donnée selon le standard exigé (donc au moins niveau III) il sera à même d'exécuter le travail de façon autonome.

En rapport avec **la sécurité**, le résultat répond à la question « l'apprenant peut-il passer d'un contexte de travail sécurisé (niveau I ou II) à un contexte de production surveillé (niveau III et IV).

Pour franchir le pas dans le processus de production, l'apprenant doit avoir atteint **dans chaque étape** le niveau III ou IV. Lorsque le niveau n'est pas atteint, il faut **identifier les lacunes** à combler et prendre les mesures de **formation complémentaire** appropriées.

<p><i>Consignes pour la colonne «points à apprécier»</i></p> <p>Le niveau de compétences peut être indiqué globalement pour chacune des 4 étapes de l'action I, P, R et E (= appréciation globale) ou de façon détaillée pour chacun des points appréciés. Si le résultat de l'appréciation pour une ou plusieurs étapes atteint le niveau I ou II, on indiquera les niveaux atteints et les lacunes constatées par point.</p>	<p><i>Définition des niveaux des compétences I à IV</i></p>			
	<p>L'apprenant est capable, de réaliser le travail appris en toute sécurité ...</p>			
	<p>... dans une situation connue et avec l'appui du formateur</p>	<p>... dans une situation connue ou nouvelle et sous la conduite du formateur</p>	<p>... dans des situations connues selon un ordre reçu et de façon autonome (sous surveillance)</p>	<p>... dans des situations variables selon un ordre reçu et de façon autonome</p>
	<p>niveaux de compétences acquis par l'apprenant</p>			
	I	II	III	IV

Information et documentation

L'appréciation est un bilan ponctuel. Il appartient au formateur de décider quand et à quel rythme il va procéder à cette appréciation. Il est recommandé une utilisation très ciblée de la fiche IPRE, par exemple lorsque l'apprenant

- passe d'une situation d'apprentissage à un contexte de production
- change d'équipe (et de formateur) au sein de l'entreprise
- participe à des travaux dans une autre entreprise (encadré par une autre formateur)
- participe à part entière (vers la fin de l'apprentissage) à des méthodes de récolte (productive)

Recommandations pour le classement

- Après l'appréciation et la discussion avec l'apprenant les deux signent la fiche IPRE
- L'original de la fiche est conservé dans le dossier de l'apprenant
- L'apprenant reçoit une copie de la fiche